



Probleme brigade gendarmerie

Par **minaluz**, le **11/04/2012** à **17:13**

Bonjour,
J'habite dans une caserne de gendarmerie très mal isolé, depuis 2002 au début tout allait bien jusqu'à l'arrivée d'un nouveau chef en 2009. Celui-ci, dès son arrivée les nuisances sonores nocturnes et diurnes commencèrent et de même pour les soirées arrosées de jour comme de nuit. Je me suis plaint à ce monsieur plusieurs fois à ce sujet, mais il ne veut rien entendre et depuis peu, il tourne tout à son avantage en disant que j'étais la seule nuisance sonore dans cette brigade. Lui et son adjoint sachant que je suis d'origine marocaine continue de me harceler et tente de me faire partir de la caserne, et j'ai reçu par la suite 2 compte-rendu venant du commandant de Gex, lui-même.
--} Que dois-je faire juridiquement ?
Je vous remercie d'avance.

Par **alterego**, le **11/04/2012** à **19:42**

Bonjour
Si vous habitez dans une caserne de Gendarmerie, c'est que vous êtes soit gendarme, soit épouse de gendarme, soit fille de gendarme. Qu'êtes-vous ?
Juridiquement, la Gendarmerie est un corps d'armée. Dans l'enceinte d'une caserne, même si il existe des inconvénients, il n'y règne pas le "bordel" auquel nous sommes exposés dans nos villes.
Vous ne devriez pas faire un complexe de vos origines et moins encore les mettre en avant pour y voir l'explication de certains comportements dont vous pensez être victime.
Il existe au sein de la Gendarmerie un service juridique compétent. Votre problème en relève-t-il, là est la question.
Cordialement.